



Mostaganem, le 08/06/2022

Office of the Rector



مستغانم في:

رئاسة الجامعة

**Procès-verbal du Conseil de direction de l'Université tenu le
(02/06/2022)**

En l'an deux mille vingt-deux et en date du deux juin, à neuf heures du matin, s'est tenue, au niveau de la salle des réunions du Rectorat, sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'Université, Professeur Yagoubi Belabbas, un Conseil de direction de l'Université pour discuter de l'ordre du jour suivant :

1. *Point de situation sur les activités pédagogiques, scientifiques et financières de la fin d'année 2021-2022.*
2. *Préparation de la rentrée Universitaire 2022-2023.*
3. *Lecture et adoption du Règlement Intérieur.*
4. *Questions Diverses.*

Etaient présents à la réunion :

Pr. H. Benoudnine : Vice-recteur chargée des Relations extérieures, la Coopération, l'Animation et la Communication, et les Manifestations scientifiques.

Pr. N. Benderdouch : Vice-recteur chargée de la Formation supérieure de troisième cycle, l'Habilitation universitaire et la Recherche scientifique, et la Formation supérieure en post-graduation.

Pr. S.M. Ghomari : Vice-recteur chargé de la Prospection, de la Planification et de l'Orientation.

Pr. D.L. Soualili : Doyenne de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie.

Pr. D. Benichou : Doyen de la Faculté des Lettres arabes et des Arts.

Pr. H. Bellatrach : Doyen de la Faculté des Langues étrangères.

Pr. A. Adala : Doyen de la Faculté des Sciences économiques, Commerciales et des Sciences de gestion.

Pr. A. Fninakh : Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences politiques

Pr. M. R. Ghezzar : Doyen de la Faculté des Sciences et de la Technologie.

Pr. A. Amir : Doyen de la Faculté des Sciences exactes et Informatique.

Pr. M. Ryad : Doyen de la Faculté de médecine.

Dr. H. Yahla : Vice-recteur chargé de la Formation supérieure du premier et deuxième cycle, la Formation continue et les Diplômes, et la Formation supérieure en graduation.

Dr. R. Boutlija : Doyen de la Faculté des Sciences sociales.

Dr. M. Mime : Directeur de l'Institut d'Education Physique et Sportive.

Dr. M. A. Benamar : Chargé de Missions auprès du Recteur.

Mr. M. Selmi : Le Secrétaire Général de l'Université.

Mr. A. Dilmi : Conservateur de la Bibliothèque Centrale.



Monsieur le recteur a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du CDU, saisissant l'opportunité d'exprimer ses vœux de bienvenue à Monsieur Fninekh Abdelkader nommé Doyen de la FDSP succédant à Monsieur Tahar Abbassa, ainsi qu'à Monsieur Ghezzar Redouane Mouffok nommé Doyen de la FST succédant à Monsieur M'hemed Djenad, comme il a tenu à témoigner de sa plus profonde gratitude aux Doyens sortants pour tous les services rendus aux Facultés susmentionnées.

Monsieur le recteur a ensuite relaté l'ordre du jour qui se déclinait en quatre points essentiels, à savoir la situation scientifique, pédagogique et financière de la fin de l'année 2021/2022, la préparation de la rentrée universitaire 2022/2023, l'approbation du règlement intérieur de l'UMAB et enfin les questions diverses. Après avoir relaté brièvement le programme de la séance et après son approbation, le Conseil est passé à la discussion du point inscrit à l'ordre du jour.

1. Point de situation sur la situation des activités pédagogiques, scientifiques et financières de la fin de l'année 2021/2022

1.1. Situation des activités pédagogiques :

La situation des activités pédagogiques présentée par le VRPS se décline en sept points essentiels :

- Calendrier annuel
- Bilan pédagogique
- Récapitulatif des résultats du 1^{er} semestre
- Enseignements du 2^{ème} semestre
- Examens finaux et délibérations
- Portes ouvertes
- Orientations

Dans sa présentation, le VRPS a présenté sous forme de tableau un calendrier semestriel allant du 30 janvier 2022 au 30 juin 2022 définissant les enseignements et les dates des examens par vagues et par niveau. (Voir la présentation du VRPS jointe à ce PV)

Le VRPS a par ailleurs présenté un bilan pédagogique du 1^{er} semestre qui se résume à travers les points suivants :

- les premières années en SSH 17,61 % SEI 24,8% par contre, DSP , SNV et SECG,LLA,LLLE ce taux varie entre 44 et 90%.
 - les deuxièmes années entre 36% en FST à 78% en IEPS
 - en L3 un taux de réussite entre 32% en FST à 86% en SNV
 - master 1 entre 52% en SEI à et 90%
 - remarque : les étudiants ont affiché **un faible taux de réussite** dans les unités fondamentales, en revanche pour les autres unités (méthodologiques, découvertes et transversales), on remarque que le taux de réussite atteint, en moyenne, 90%.
 - Le taux d'échec est important dans les examens, mais après rattrapage il y a une nette amélioration (ST de 17,6% à 42% après rattrapage de même en SEI est passé de 24,8 à 65,66)
- Le Vice-recteur a déclaré qu'il s'agissait d'un taux de réussite assez acceptable.



Au sujet du taux d'échec dans certaines matières, le VRPS a déclaré que cela est dû principalement aux absences répétées aux cours en plus du contexte sanitaire particulier qui impose l'enseignement par vagues et la réduction du volume horaire des cours et des TD. Il rajoute également que 44% des étudiants orientés vers les SSH ont une moyenne du bac inférieure à 10/20.

✓ **Réflexion sur les contrôles continus :**

Le VRPS a fait savoir que pour l'évaluation des étudiants, les enseignants se sont mis d'accord sur la méthode suivante :

Contrôles continus : au moins 2 par unité d'enseignements

Assiduité : accorder 6 points pour l'assiduité (présence et participation aux cours, TD et TP)

- ✓ Le contrôle continu (C.C) est basé sur l'appréciation de :
- ✓ L'assiduité
- ✓ La participation
- ✓ Les interrogations écrites de durée allant de 15 à 30 minutes ou plus.
- ✓ Les travaux de recherches et / ou exposés.

Il a été approuvé à l'unanimité que la présence aux TD **est obligatoire**. Elle est déclarée obligatoire par les équipes de formations, conformément à l'arrêté (N° 136 du 20 juin 2009 (Art 25 de l'arrêté

Le barème actuellement adopté est un minimum pour une évaluation objective.

Le barème actuel est le suivant :

Test/10, Assiduité/6, Participation/4.

A ce sujet, le chef d'établissement souligne qu'il s'agit d'une opération très sensible et qu'il appartient au CPC's de se prononcer là-dessus.

Quant au deuxième semestre, le VRPS a déclaré ce qui suit :

- ✓ Les enseignements du deuxième semestre de l'année universitaire 2021/2022, ont démarré (cours, TD et TP),
- ✓ première vague (L1, L3) le 20 /02/2022 des différents parcours,
- ✓ deuxième vague (L2, M1) le 06/03/2022,
- ✓ dans de très bonnes conditions.
- ✓ L'avancement des séances pédagogiques a suivi une cadence normale et le taux d'avancement des enseignements a atteint 90% selon les CPC's N°6.
- ✓ Les deux vagues ont comptabilisé 07 semaines dans chaque type d'enseignement (en présentiel et en EAD).

Au sujet de l'avancement des cours, le VRPS avance que l'ensemble des Synthèses des CPCs déclarent avoir finalisé leurs programmes d'enseignement dans les délais préconisés par le plan d'action. Ainsi, le taux d'avancement des cours et travaux dirigés est considéré favorable à l'évaluation finale.

Pour le bon fonctionnement de cette période des examens, corrections, rattrapages, dépôts de mémoire de fin d'étude de master et soutenances, les chefs de département, responsables de filière et responsables des parcours ont attiré l'attention de l'ensemble des enseignants sur l'échéancier du plan d'action relatif au déroulement des dernières activités pédagogiques de l'année universitaire 2021-2022.

Les examens du second semestre se présentent comme suit :





- ▶ L1 et L3 du 04 au 09 juin 22 et les rattrapages du 19 au 23 juin
- ▶ L2 et M1 du 11 au 16 juin 22 et les rattrapages du 26 au 30 juin
- ▶ Les emplois du temps des examens sont affichés et publiés sur site.
- ▶ Ne pas tarder dans la phase des corrections pour entamer les rattrapages sans retard.
- ▶ Les délibérations dans la semaine du **03 au 07 juillet 2022**
- ▶ Les fiches de vœux pour les filières et les spécialités afin de procéder aux orientations dans la semaine du **10 au 14 juillet**
- ▶ Début des soutenances Masters 2 à partir de 04 juin
- ✓ **Les soutenances des mémoires de Master sont programmées :**
 - ▶ en présentiel pour les facultés SEI, ST et SNV
 - ▶ A distance pour les facultés FLA, FLE, SSH, SECG
 - ▶ Deux sessions sont retenues, une session normale organisée la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire (juin-juillet) et une session de rattrapage programmée à la rentrée universitaire de l'année universitaire suivante (septembre-octobre)

Concernant l'organisation des jurys de soutenance pour les M2, elle est conforme à l'arrêté N° 362 du 09 juin 2014.

Après dépôt des mémoires au niveau des départements, ils sont étudiés par l'équipe de formation de la filière présidée par son responsable en collaboration avec le chef de département pour désigner les membres du jury en prenant compte les points suivants :

- Le président du jury doit avoir le grade le plus élevé
- L'examineur doit être d'une compétence avérée dans le domaine du projet en question.
- Prise en compte de la proposition de l'encadrant quant à la composition

A cet égard, le Chef d'établissement appelle à l'application stricte de la réglementation en vigueur conformément aux dispositions prévues par l'arrêté susmentionné.

Le VRPS a également déclaré que des portes ouvertes au profit des élèves futurs bacheliers ont été organisées durant la semaine du 08/05/2022 au 12/05/2022 dans lesquelles des enseignants des facultés ont participé dans l'information des élèves du contenu des différentes formations existant dans les facultés et des dépliants ont été distribués.

Concernant la répartition des enseignements, le VRPS atteste que toutes les facultés ont procédé à l'accomplissement de cette tâche.



Synthèse des CPC's n6

Les points suivants ont été abordés lors desdits CPC's :

- ▶ L'importance du strict respect des délais de remises des notes en cette fin d'année, pour ne pas perturber le déroulement des rattrapages, en ensuite les délibérations et la remise des diplômes.
- ▶ Les enseignants ont fait un constat amer sur le taux d'absentéisme des étudiants, surtout lors des séances de cours, et demandent une réaction immédiate à ce phénomène.
- ▶ Les enseignants ont fait aussi un constat sur le « boycott » de la plateforme MOODLE par la plupart des étudiants, mettant en cause le mode d'enseignement à distance.

Le Chef d'établissement rappelle, en revanche, que le cours n'a jamais été obligatoire et appelle à la stricte et rigoureuse application des textes, surtout en termes de correction, consultation, affichage, délibérations...etc.

Le Recteur a également rappelé que les examens de rattrapages ne peuvent avoir lieu si l'étudiant n'a pas eu accès à toutes ses notes et que les PVs de délibérations sont irréversibles. Toute modification doit être sanctionnée par un PV modificatif.

Le Chef d'établissement invite aussi les Doyens à faire preuve de vigilance quant au phénomène de plagiat.

2. Rapport d'activités du VRPG

Monsieur le VRPG a présenté les activités scientifiques à travers sept points essentiels :

I. Situation des inscriptions en doctorat

L'Université Abdelhamid Ibn Badis de Mostaganem, après les résultats des concours d'accès aux formations doctorales a inscrit **161 nouveaux doctorants dans 50 spécialités différentes**. L'Université de Mostaganem a réinscrit également durant cette année universitaire (2021 – 2022) 1156 en Post-graduation, soit un total de 1317 étudiants répartis comme suit :

- 345 doctorants inscrits en Doctorat en Sciences (26,20 %),
- 944 doctorants inscrits en Doctorat 3^{ème} Cycle LMD (71,68 %),



- **11 étudiants** inscrits en vue de l'obtention du DPGS (**0,8 %**),
- **17 résidents** inscrits en vue de l'obtention du DEMS (**1,3 %**).

La répartition de ces inscrits par faculté et institut pour l'année 2021-2022 arrêtée au 31 mai 2022 est représentée dans le Tableau 1, consultable dans le document présenté par le VRPG et qui est joint à ce présent PV.

Le VRPG a aussi présenté sous forme de tableau la répartition des effectifs par type de formation et par faculté/année d'étude. (**Voir le tableau 2, page 4 de la présentation du VRPG**)

Le Recteur invite les Doyens à réunir les CSF's pour prendre en charge et remédier aux causes à l'origine du taux alarmant de doctorats non soutenus (LMD et sciences) dans certaines filières, surtout s'il s'agit de doctorants enseignants.

✓ **Soutenances de Doctorat (arrêtées au 30 mai 2022)**

Le VRPG a présenté l'évolution du nombre de soutenances par faculté et institut durant les deux dernières années. (**Voir le tableau 5 page 7 du document du VRPG**)

Le VRPG a fait remarquer que le nombre de soutenances est en diminution aussi bien pour le doctorat en sciences que le doctorat LMD passant de 49 pour 2020-2021 à 32 pour 2021-2022 dans le système classique, pour le système LMD, la même tendance baissière est constatée, i.e., de 83 à 70, respectivement.

La baisse des soutenances en doctorat classique (-34,69%) est explicable par le fait que le taux de retardataires est assez élevé (32,75%) et aussi par le fait que les effectifs de ce type de doctorat sont des enseignants en majorité préoccupés par leurs charges pédagogiques et familiales. Cependant, on observe aussi une baisse de soutenances dans le système LMD (-15,66%). Cette diminution peut être expliquée par des difficultés rencontrées pour mener à terme les formations de doctorat pour différentes raisons. Des efforts sont à fournir par les directeurs de thèse, les directeurs de laboratoire de recherche, les responsables de faculté ainsi que toutes les instances scientifiques pour leur prise en charge.

En ce qui concerne, le nombre de publications A pour la période examinée, il en a été enregistré 21 qui se déclinent comme suit : 16 pour la FST, 02 pour la FSEI, 02 pour la FSNV et 02 pour l'IEPS.


Un effort est à consentir dans ce sens pour espérer un minimum de visibilité internationale.



✓ Reliquats du budget FNRSST arrêtés au 31 décembre 2021

Budget de fonctionnement : le solde du budget de fonctionnement affecté au CAS 302-082 FNRSST arrêté au 31 décembre 2021 s'élève à 104 932 923,76 DA réparti comme suit :

Faculté/Institut	Laboratoire	Solde au 31/12/2021 (D.A.)
FSEI	LEOG	3 180 879,24
	LSEA2M	5 961 640,80
	LMPA	6 974 590,37
FST	LMNEPM	5 641 992,10
	LSTEVA	1 297 764,25
	LVM	2 969 743,25
	LSS	1 907 514,70
	LTPS	3 389 426,05
	LECP3M	5,76
	LMPC	6 393 272,02
	LCTPE	4 110 882,17
FLE	LDPC	1 200 371,73
	LSEI	125 149,17
	LLEGLDS	552 324,52
	LDSRPL	1 515 645,45
	LELULF	675 569,80
FSNV	LSTPA	2 100 463,49
	LPV	900 121,26
	LPAA	2 488 914,81
	LBCES	658 026,02

	LMBV	224 228,83
	LMBAFS	3 022 696,46
	LPPT	1 473 964,33
	LTAN	2 896 114,16
	LPVRMLSM	3 704 097,19
	Projet PRIMA- 2019/VALUE FARM	2 860 000,00
FSS	LECIAD	4 205 987,00
	LNKISP	1 672 339,00
	LDIACICULT	428 021,21
	LPSH	824 039,87
	LAQQDCP	865 241,49
FDSP	LDFE	3 205 560,70
	LDCBG	2 737 878,80
	LDTE	1 856 000,00
	LPTE	2 500 000,00
	LDHLP	801 011,05
	LDIDD	3 352 613,65
FSESCSG	LSTRATEV	3 725 033,18
	LDYNAMECS	3 342 922,94
	LPOIDEX	2 975 265,36
IEPS	LABOPAPS	1 973 497,48
	LSAMH	1 748 134,00
FARTS	LEVPAAS	1 707 118,60
	LELLA	786 861,50



UMAB	laboratoires (43)+ projet PRIMA) TOTAL UMAB	104 932 923,76
-------------	--	-----------------------

Le chef d'établissement a fait savoir au Conseil que l'université a été destinataire d'une nouvelle notification de la DGRST du budget 2022 avec une nouvelle nomenclature pour les reliquats des différents laboratoires, la formation doctorale et l'incubateur.

✓ **Etat des lieux des factures impayées dans le cadre du FNRSDT**

Faculté/Institut	Montant
FSEI	3 929 046,60
FST	1 417 230,50
FLE	844 941,45
FLAA	Aucun
FSNV	2 438 784,50
FSS	2 338 482,21
FDSP	Aucun
FSESCSG	573 068,30 (réglé le 31/05/2022)
IEPS	- Aucun
TOTAL UMAB	11 541 553,56

Le VRPG a fait remarquer que cette faible consommation est due à la restructuration des laboratoires de recherche, au problème de coordination entre les services de comptabilité central et de faculté, une lenteur dans les passations de consignes entre comptables et une certaine appréhension des responsables de faculté quant au traitement de ces dossiers. Par ailleurs, la clôture du compte spécial CAS 302-082 au 31 décembre 2021 a contribué à cette situation.

✓ **Budget d'équipement**



Le VRPG a lancé quatorze opérations (consultations) dans le cadre du budget d'équipement FNR au profit des laboratoires de recherche dont 07 ont été prises en charge par le contrôleur financier de la wilaya, 05 contrats ont été signés par le chef d'établissement et transmis à la DGRSDT. Les virements les concernant n'ont pas encore été effectués. Deux opérations sont suspendues à cause du problème de nomination de directeur de laboratoire (l'un en mise en disponibilité actuellement) et l'autre en cours de nomination au MESRS. Une opération est suspendue à cause de l'envoi tardif des fonds, relatifs à la demande d'avenant ; par la DGRSDT, les prix ayant fortement augmenté entre temps, ce qui a poussé le fournisseur à renoncer à l'opération (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

Dans le même cadre, 07 opérations d'acquisition d'équipement au profit des laboratoires de recherche ont été notifiées à l'université de Mostaganem, mais n'ont pas été lancées à cause de tergiversations, de problèmes internes aux laboratoires ou au manque d'intérêt de la part des conseils de laboratoire. La majorité de ces notifications concerne les laboratoires de recherche en sciences humaines (Voir annexe 1).

✓ **Début des enseignements en première année**

Les enseignements en première année ont débuté pour la majorité des formations doctorales au mois de mai 2022 comme le montre le Tableau 8. Pendant la période du mois de Ramadan des séances en distanciel ont été organisées dans certaines facultés.

✓ **Enseignements en 1^{ère} année de doctorat 2021-2022**

Faculté/Institut	Filière	Date de début de cours	Taux d'avancement (%)
FST	Génie des procédés	10 mai 2022	20
	Génie civil	10 mai 2022	-
	Travaux publics	10 mai 2022	-
	Electronique	Avril 2022	50
FSESCSG	Sciences commerciales	14 -15 mai 2022	-
FSS	Orthophonie	31 mai 2022	-
FLAA	Etudes linguistiques	14 mai 2022	-
	Etudes littéraires	14 mai 2022	-

	Arts visuels	14 mai 2022	-
IEPS	Entrainement sportif	Avril 2022	-
	APSE	Avril 2022	-
FDSP	Droit	16 Avril 2022	-
	SP	16 Avril 2022	-
FSNV	Hydrobiologie marine	08 mai 2022	-
	Sciences alimentaires	08 mai 2022	-
FSEI	Informatique	31 Mai 2022	-
	Mathématiques	08 Mai 2022	-
	Physique	08 Mai 2022	-
FLE	Langue française	Début le 16 avril 2022 Séminaires : 29 mai au 02 juin 2022 puis du 05 au 09 juin 2022	-



- : non communiqué

Le Recteur rappelle et insiste à ce que les enseignements en doctorat se déroulent en présentiel, comme il a invité le VRPG à faire passer les thèses de doctorat au détecteur de plagiat et rappelle qu'il appartient aux instances scientifiques de déterminer le taux de similitude de la thèse, de déterminer le seuil et de le transmettre aux services du VRPG.

✓ **Programmation des doctoriales 2021-2022**

Le Tableau 9 présente les dates programmations pour la tenue des doctoriales pour les facultés et institut concernées comme le prévoit la réglementation. Ces doctoriales concernent toutes les filières en cours.

Tableau 9 : Planning des Doctoriales 2021-2022

Fac/Inst	Filière	Date
FSNV	Hydrobiologie marine	15 Juin 2022
	Sciences alimentaires	16 Juin 2022

	Biologie	20 Juin 2022
	Agronomie	26-30 Juin 2022
FSEI	Mathématiques	23-26 Juin 2022
	Informatique	31 Mai 2022
	Chimie	28 Juin 22
	Physique	26 Juin 2022
FST	Génie des procédés	30 Juin 2022
	Electronique	23 Juin 2022
	Electrotechnique	23 Juin 2022
	Génie civil	23 Juin 2022
	Architecture	30 Juin 2022
FLAA	Etudes littéraires	28 Juin 2022
	Etudes linguistiques	28 Juin 2022
	Arts visuels	28 Juin 2022
IEPS	Entrainement sportif	28 Juin 2022
	APSE	28 Juin 2022
	APS A & santé	28 Juin 2022
FSESCSG	Sciences financières & Comptabilité	21 Juin 2022
	Sciences économiques	21 Juin 2022
	Sciences commerciales	21 Juin 2022
FSS	Sciences de l'information & communications	23-26 Juin 2022
	Sciences de l'éducation	23-26 Juin 2022
	Orthophonie	23-26 Juin 2022
	Sciences sociales	23-26 Juin 2022
FLE	Langue anglaise	15-22 Juin 2022
FDSP	Droit	23-24 mai 2022
	SP	23-24 mai 2022



3. Activités financières présentées par le SG de l'UMAB

Monsieur le Secrétaire général de l'université a présenté un rapport général des activités de l'administration centrale de l'UMAB du 01/09/2021 au 30/5/2022



- **Bilan de la gestion des ressources financières**

- ✓ La situation financière finale a été arrêtée au 31 décembre 2021 et mise sur la plateforme numérique du ministère, à 95,67%.
- ✓ Remise du compte de gestion aux services de la tutelle, accompagné de la déclaration du solde restant du budget 2021 qui s'élève à 226 226 005,66 DJ.
- ✓ Dépôt du compte administratif pour l'année 2021 et du compte de gestion auprès de la cour des comptes.
- ✓ Généralisation de l'installation du logiciel de la gestion comptable PCDEV sous la supervision de la cellule de numérisation au niveau des services budgétaires et de la comptabilité pour les facultés et institut ainsi que la sous-direction du budget et de la comptabilité pour la section.
- ✓ Le budget 2022 a été marqué par les intérêts du Contrôleur de l'État le 28 mars 2022.
- ✓ Achèvement du processus de discussion et distribution du budget 2022 aux facultés et institut.
- ✓ Pour la section 1 du budget 2022, les traitements et salaires de tous les employés pour les cinq premiers mois de cette année ont été payés sans délai en plus de la prime de rendement du premier trimestre 2022, en tenant compte de la nouvelle augmentation du point indiciaire.
- ✓ La mise en exécution de la section 2 du budget 2022 en mettant en exécution les différents projets programmés courant cette année.

Le Secrétaire général a dès lors présenté sous forme de tableau les dépenses liées au personnel de l'UMAB (section 1) (**Voir la diapositive 6 de la présentation jointe à ce PV**), ainsi que les dépenses de la gestion de la section 2. (**Voir les diapos 7 et 8**)

Le secrétaire général a de plus établi un tableau détaillé décrivant la situation financière des engagements et paiements. (**Voir la diapo 10**)

La consommation du budget a donc atteint au 30/5/2022 un taux de 31,16%.

Le Recteur rappelle, à cet effet, que la consommation du budget doit atteindre au mois de juillet 2022 un taux de 75%.

- ✓ **Rapport d'activités de la sous-direction du personnel**

Achèvement de l'opération de recrutement interne au titre de l'année 2021. (**Voir les diapos 15, 16,17**) Les diapositives 19 et 20 ont été consacrées aux activités de la sous-direction des moyens généraux.

Le Chef d'établissement invite les responsables à déployer davantage d'efforts sur le plan financier.

2. **Préparation de la rentrée universitaire 2022/2023**



- Monsieur le recteur demande au VRPS de faire preuve d'efficacité concernant la répartition des enseignements pour la nouvelle année universitaire qui sera validée par les CSD et publiée sur le site de l'UMAB.
- Par rapport aux emplois du temps, l'ossature doit être mise en place même si des modifications sont à prévoir.
- Les charges statutaires doivent obéir à la réglementation en vigueur.
- Le Recteur recommande d'établir des charges statutaires réparties sur l'année et de les mettre sur le site de l'UMAB.
- Les emplois du temps sont programmés de 8 h à 17 h.
- Pour une meilleure exploitation de l'espace, le Recteur rappelle que tous les espaces pédagogiques sont à la disposition de toutes les facultés présentes sur le même site.
- Au sujet de la rentrée universitaire, des portes ouvertes seront organisées du 17 au 21 juillet 2022 en présentiel et à distance. Il interpelle le VRPS pour finaliser l'opération des spots relatifs à la carte de formation.
- Du 21 au 24 juillet auront lieu les préinscriptions en ligne et en présentiel. Le Recteur rappelle que l'opération aura lieu à la FST comme à l'accoutumée et que tous les moyens doivent être mis à disposition pour réussir l'opération.
- Les inscriptions définitives auront lieu du 5 au 8 septembre.
- Avant de clore la discussion de ce point de situation, le Recteur a soulevé la question des commissions d'orientation. Ainsi, a-t-il souligné que celles relatives aux L1 L2 auront lieu pendant le mois de juillet, suivies de celles des L3 et de master 1 ainsi que les transferts et les passerelles. Au sujet de ces derniers, le Chef d'établissement rappelle que l'opération des transferts se déroulera dans le cadre d'une commission en présence de tous les Doyens.

3. Présentation, discussion et approbation du règlement intérieur de l'UMAB

Monsieur le recteur de l'université a chargé le Doyen de la FSEGC, Professeur Adala Adjel de présenter point par point la teneur du projet du règlement intérieur de l'université qui a été envoyé au préalable à tous les membres de l'assemblée. Ledit règlement a été donc soigneusement discuté et par conséquent le document doit faire l'objet de rectifications mineures avant d'être soumis au CSU et au Conseil d'administration pour approbation lors de la tenue de la prochaine session.

Le Chef d'établissement a ainsi chargé le Doyen de la FSEGC de concevoir la version définitive dans les meilleurs délais. **(Le document présenté au CDU sera joint à ce PV)**



4. Questions diverses

Dans cette dernière partie de la réunion, le Chef d'établissement a abordé un certain nombre de points liés au bon fonctionnement de l'université et qui se résument comme suit :

- En ce qui concerne les réunions périodiques regroupant les Doyens/Directeur d'institut et les partenaires sociaux, le Chef d'établissement a chargé le Secrétaire général de programmer, courant le mois de juin, une réunion en consultant tous les Doyens/Directeur.
- Au sujet des conseils de facultés 2022 invite tous les responsables qui n'ont pas encore tenu leur conseil de faculté à le faire incessamment.
- Concernant les départements qui fonctionnent sans arrêté de création, le Recteur a fait savoir que l'opération de régularisation est en cours. Dans le cas où l'opération n'aboutit pas, il est possible de revenir à l'état initial.
- Le Chef d'établissement n'a pas manqué aussi de demander aux doyens/directeur de convaincre les enseignants de rang magistral à postuler pour les postes organiques.
- Concernant les propositions de nomination aux postes de chef de filière et de spécialité, le Recteur a rappelé que le délai était fixé au 12 mai, et a fait savoir que seuls les dossiers qui sont parvenus au service du personnel dans les délais seront pris en compte.
- Une cérémonie sera organisée dans le cadre de la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, lors de laquelle les majors de promo et enseignants promus au grade de Professeur seront honorés. Un classement des facultés/Institut sera instauré qui sera finalisé à la rentrée.
- Le Recteur demande à toutes les facultés d'organiser des festivités pour célébrer le 05 juillet et invite en même temps le VRPG à dresser un bilan sur l'opération de l'habilitation universitaire.
- Le Recteur a demandé au SG d'envoyer rapidement le dossier SPA à tous les membres du Conseil d'administration.
- Le Chef d'établissement a fait remarquer que certains responsables ne prennent pas part aux cérémonies organisées au sein de l'UMAB. Il rappelle à cet égard que leur présence est, par voie de conséquence, nécessaire et que cela va de l'image de marque de l'établissement.
- Il a instruit de plus tous les membres du CDU d'exploiter l'assurance à laquelle l'université a souscrit lorsque des dégâts sont constatés par leurs soins.
- Le Recteur insiste sur le fait que tous les espaces pédagogiques sont le patrimoine de l'université.

- Le Recteur a soulevé les questions de l'hygiène, des espaces verts et de la sécurité au sein de l'établissement et invite par conséquent tous les responsables à y accorder davantage d'importance.
- Le Recteur invite par ailleurs Messieurs le Vice-recteur de la pédagogie et le Secrétaire de général de l'université à réunir toutes les parties concernées par le déménagement du département d'architecture, afin de mettre en place les stratégies idoines au bon déroulement de l'opération qui aura lieu durant les mois de juillet et août., en prenant en compte le départ de l'ENS et du département d'anglais se trouvant sur le site de la faculté de médecine.
- Le Recteur a donné également une instruction pour instaurer des services communs centralisés au sein de l'UMAB.
- Pour ce qui est des véhicules de service, le Recteur rappelle aux responsables que les véhicules doivent être déposés après chaque service au parc prévu à cet effet et qui sera donc géré par un chef de parc.
- Le Chef d'établissement a demandé en outre au VRPS de concevoir un modèle de bilan pédagogique efficace pour le bon fonctionnement des CPCs.
- Le Recteur appelle au respect des textes en matière de gestion pédagogique.
- Le Recteur a rappelé en outre à tous les membres du CDU qu'aucune manifestation scientifique à caractère international en présentiel ou à distance ne peut être tenue sans aviser le VRCC qui à son tour prend les dispositions nécessaires.

Après épuisement de tous les points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil fut levé à 12 h 10 le même jour.

P/Le Recteur

مكتبة
المكلف بالمهام
لدى مدير
الجامعة
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

د. بن عمر محمد عبد اللطيف
مكلف بالمهام لدى مدير الجامعة

